







## EXPÉRIMENTATIONS DU REMBOURSEMENT PAR LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE DES CONSULTATIONS AUPRÈS DES PSYCHOLOGUES :

## LES ORGANISATIONS SIGNATAIRES SONT UNANIMES

Les psychologues CGT santé et action sociale de l'Union fédérale des médecins ingénieurs cadres et techniciens, le SNP (syndicat national des psychologues), la FFPP (fédération française des psychologues et de psychologie) et le SIUEERPP (séminaire inter-universitaire européen d'enseignement et de recherche en psychopathologie et psychanalyse) ont convenu d'une déclaration commune concernant les expérimentations du remboursement par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des consultations auprès des psychologues.

Une première expérimentation, dont les modalités ont été précisées en décembre 2017, prévoit une prise en charge, sur prescription médicale, de la souffrance psychique des jeunes âgés de 11 à 21 ans par des psychologues libéraux conventionnés. Une seconde expérimentation est lancée fin 2017 dans quatre départements. Ce second dispositif, mis en place sans cadre législatif ni débat préalable à l'Assemblée nationale, s'adresse à des adultes de 18 à 60 ans souffrant de troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée.

Les organisations signataires s'opposent aux modalités des expérimentations actuellement en cours pour les motifs développés dans leur déclaration du 5 décembre 2018. Elles exigent l'ouverture de négociations avec les représentants de la profession et demandent que la mise en place de projets expérimentaux soient conçus avec les psychologues, praticiens et enseignants-chercheurs, pour répondre aux besoins de santé publique.

Montreuil, le 11 décembre 2018